COMMUNE
MUNICIPALE DE
SAUGE

TARIFS
D'UTILISATION DES SALLES ET EQUIPEMENTS COMMUNAUX

Vu le règlement d'utilisation des salles du *3 décembre 2020*, le conseil municipal édicte les tarifs suivants :

Art. 1 Tarifs de location

	Sociétés locales **TARIF A**	Personnes morales ou physiques domiciliées dans la commune **TARIF B**	Personnes morales ou physiques non domiciliées dans la commune **TARIF C**
A Frinvillier			
Pour une utilisation régulière de la halle de gym, y.c. douches et vestiaires			
• Prix semestriel pour 2 h/sem. Oct-Mars / Mars-Oct	CHF 250.00	CHF 250.00	CHF 500.00
• Prix annuel pour 2 h/sem. Août-Juillet	CHF 360.00	CHF 360.00	CHF 900.00
Pas de location au mois			
A Plagne			
Pour une utilisation régulière de la salle du centre avec le hall d'entrée			
• Prix semestriel pour 2 h/sem.	CHF 80.00	CHF 250.00	CHF 500.00
• Prix annuel pour 2 h/sem.	CHF 120.00	CHF 450.00	CHF 900.00

Pour une journée (9h à 9h) • A Frinvillier (Manifestations sportives) • A Plagne	CHF 100.00 CHF 100.00	CHF 100.00 CHF 200.00	CHF 170.00 CHF 350.00
Pour un week-end (ve 17h à di 12h) (sa 9h à di 17h) • A Frinvillier (Manifestations sportives) • A Plagne Préparation le vendredi ok si libre, sinon il faut louer la salle un jour supplémentaire.	CHF 360.00 CHF 200.00	CHF360.00 CHF 300.00	CHF 540.00 CHF 400.00
Pour une demi-journée (petit évènement, collation enterrement, exclu anniversaire) • A Plagne		CHF 100.00	
Supplément pour la cuisine et la vaisselle		CHF 50.00	CHF 50.00
Supplément pour la sono		CHF 40.00	CHF 40.00
Supplément pour le beamer et l'écran		CHF 50.00	CHF 50.00
Autres salles dans la commune* (par jour)	CHF 25.00	CHF 50.00	CHF 100.00
Dortoirs (protection civile) à Frinvillier, y.c. douches et vestiaires • Prix par nuit et par personne		CHF 10.00	CHF 10.00
Forfait annuel pour les douches de la PCi à Plagne	CHF 300.00		
Frais d'annulation		CHF 50.00	CHF 50.00
Frais d'état des lieux	CHF 60.00	CHF 60.00	CHF 60.00

*= ancien collège de Vauffelin, galerie du centre communal de Frinvillier, salle du conseil municipal de Plagne

Article 2 Cautions

Une caution de CHF 50.00 sera prélevée pour la remise d'une clé/badge de même qu'une garantie de CHF 200.00 / CHF 500.00 pour les personnes non domiciliées dans la commune, pour d'éventuels travaux de nettoyage supplémentaires.

Article 3 Cas spéciaux

Les sociétés locales ont droit à un jour gratuit par année pour la tenue de leurs assemblées et les entités publiques telles que les communes bourgeoises ou syndicats à deux journées.

Entrée en vigueur

Le présent tarif des émoluments entre en vigueur le 1er janvier 2026.

Adoption

Le présent tarif a été adopté par le Conseil municipal de la Commune municipale de Sauge lors de sa séance du 14 juillet 2025.

Au nom du Conseil municipal de Sauge

Le Président : La secrétaire e. r. :

Pierre-Alain Grosjean Sandrine Frutschi

Certificat de dépôt public

La Secrétaire municipale e. r. certifie que la présente ordonnance a été déposée publiquement au secrétariat municipal du 31 octobre 2025 au 30 novembre 2025 pour que chacun puisse en prendre connaissance. Le dépôt public a été publié dans la Feuille officielle d'avis du district de Courtelary numéro 40, du 31 octobre 2026, assorti de l'indication des voies de droit.

Recours : **aucun**

Plagne, le 1er décembre 2025

MUNICIPALITÉ DE SAUGE 2536 PLAGNE

La secrétaire municipale e. r. :

Sandrine Frutschi